



Bruxelles, le 12.9.2018  
COM(2018) 640 final

ANNEXES 1 to 3

**ANNEXES**

**de la proposition de**

**RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL**

**relatif à la diffusion de contenus à caractère terroriste en ligne**

{SEC(2018) 397 final} - {SWD(2018) 408 final} - {SWD(2018) 409 final}

**ANNEXE I**

**INJONCTION DE SUPPRESSION DE CONTENUS À CARACTÈRE TERRORISTE  
[article 4 du règlement (UE) xxx]**

En application de l'article 4 du règlement (UE) ...<sup>1</sup>, le destinataire de l'injonction de suppression supprime les contenus à caractère terroriste ou en bloque l'accès dans un délai d'une heure à compter de la réception de l'injonction de suppression émise par l'autorité compétente.

Conformément à l'article 7 du règlement (UE) ...<sup>2</sup>, les destinataires doivent conserver les contenus et les données connexes qui ont été supprimés ou dont l'accès a été bloqué, pendant une période de six mois ou davantage à la demande des autorités ou juridictions compétentes.

L'injonction de suppression doit être adressée dans l'une des langues désignées par le destinataire conformément à l'article 14, paragraphe 2.

**SECTION A:**

État membre d'émission:

.....

N.B.: les coordonnées de l'autorité d'émission doivent être fournies à la fin du document (sections E et F)

Destinataire (représentant légal)

.....

Destinataire (point de contact)

.....

État membre compétent: (si différent de l'État d'émission).....

Heure et date d'émission de l'injonction de suppression

.....

Numéro de référence de l'injonction de suppression:

.....

**SECTION B: Contenus à supprimer ou dont l'accès doit être bloqué dans un délai d'une heure:**

URL et toute information supplémentaire permettant d'identifier et de localiser avec précision les contenus en cause:

.....

Raison(s) pour lesquelles les contenus sont considérés comme des contenus à caractère terroriste conformément à l'article 2, paragraphe 5, du règlement (UE) xxx. Les contenus (cochez la ou les cases appropriées):

<sup>1</sup> Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la prévention de la diffusion de contenus à caractère terroriste en ligne (JO L ...).

<sup>2</sup> Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la prévention de la diffusion de contenus à caractère terroriste en ligne (JO L ...).

- provoquent à la commission d'infractions terroristes, en font l'apologie ou les glorifient [article 2, paragraphe 5, point a)]
- encouragent la participation à des infractions terroristes [article 2, paragraphe 5, point b)]
- promeuvent les activités d'un groupe terroriste, en encourageant la participation ou le soutien à un groupe terroriste [article 2, paragraphe 5, point c)]
- fournissent des instructions sur des techniques en vue de la commission d'infractions terroristes [article 2, paragraphe 5, point d)]

Informations supplémentaires sur les raisons pour lesquelles les contenus sont considérés comme des contenus à caractère terroriste (facultatif):

.....  
 .....  
 .....

**SECTION C: Informations à l'attention du fournisseur de contenus**

Veillez noter que (cochez le cas échéant):

- pour des raisons de sécurité publique, le destinataire **doit s'abstenir d'informer le fournisseur de contenus** dont les contenus sont supprimés ou auxquels l'accès a été bloqué.

Ou: Précisions concernant les possibilités de contester l'injonction de suppression dans l'État membre d'émission (qui peuvent être transmises au fournisseur de contenus, à sa demande), conformément à la législation nationale; voir section G ci-dessous.

**SECTION D: Informer l'État membre compétent**

- Cocher si l'État membre compétent est différent de l'État membre d'émission
- Une copie de l'injonction de suppression est adressée à l'autorité compétente de l'État compétent

**SECTION E: Coordonnées de l'autorité qui a émis l'injonction de suppression**

Type d'autorité qui a émis l'injonction de suppression (cochez la case appropriée):

- juge, juridiction ou juge d'instruction
- autorité répressive
- autre autorité compétente → veuillez compléter également la section F

- Coordonnées de l'autorité d'émission et/ou de son représentant certifiant que l'injonction de suppression est exacte et correcte:

Nom de l'autorité:

.....

Nom de son représentant:

.....

Fonction (titre/grade):

.....

N° de dossier:

.....

Adresse:

.....

Tél. (indicatif du pays) (indicatif de zone ou urbain):

.....

Télécopieur (indicatif du pays) (indicatif de zone ou urbain):

.....

Courriel:

.....

Date:

.....

Cachet officiel (si disponible) et signature<sup>3</sup>:

.....

#### SECTION F: Coordonnées pour le suivi

Coordonnées permettant de contacter l'autorité d'émission pour obtenir des informations sur l'heure de la suppression ou du blocage de l'accès, ou fournir plus de précisions:

.....

Coordonnées de l'autorité de l'État compétent (si différent de l'État membre d'émission)

.....

#### SECTION G Informations sur les possibilités de recours

Informations relatives à l'organisme ou à la juridiction compétents, aux délais et procédures pour contester l'injonction de suppression:

Organisme ou juridiction compétents pour contester l'injonction de suppression:

.....

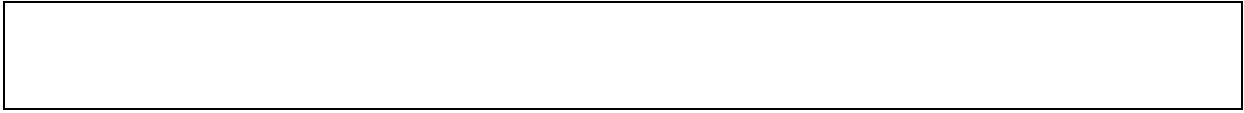
Délais pour contester la décision:

xxx mois à compter du xxxx

Lien avec les dispositions de la législation nationale:

.....

<sup>3</sup> La signature n'est pas nécessaire en cas de transmission par des canaux authentifiés.



**ANNEXE II**

**FORMULAIRE DE SUIVI APRÈS SUPPRESSION OU BLOCAGE DE L'ACCÈS À  
DES CONTENUS À CARACTÈRE TERRORISTE [article 4, paragraphe 5, du  
règlement (UE) xxx]**

**SECTION A:**

Destinataire de l'injonction de suppression:

.....

Autorité qui a émis l'injonction de suppression:

.....

Référence du dossier de l'autorité d'émission:

.....

Référence du dossier du destinataire:

.....

Heure et date de réception de l'injonction de suppression:

.....

**SECTION B:**

Les contenus à caractère terroriste/l'accès à des contenus à caractère terroriste, qui font l'objet de l'injonction de suppression, ont été (cocher la case correspondante):

- supprimés
- bloqués

Heure et date de la suppression ou du blocage de l'accès.....

**SECTION C: Coordonnées du destinataire**

Nom du fournisseur de services d'hébergement/représentant légal:

.....

État membre d'établissement principal ou d'établissement du représentant légal:

.....

Nom de la personne autorisée:

.....

Coordonnées de la personne de contact (courriel):

.....

Date:

.....



**ANNEXE III**

**INFORMATIONS SUR L'IMPOSSIBILITÉ D'EXÉCUTER L'INJONCTION DE SUPPRESSION [article 4, paragraphes 6 et 7, du règlement (UE) xxx]**

**SECTION A:**

Destinataire de l'injonction de suppression:

.....

Autorité qui a émis l'injonction de suppression:

.....

Référence du dossier de l'autorité d'émission:

.....

Référence du dossier du destinataire:

.....

Heure et date de réception de l'injonction de suppression:

.....

**SECTION B: Raisons de l'impossibilité d'exécution**

i) L'injonction de suppression ne peut être exécutée ou ne peut être exécutée dans le délai requis pour la ou les raisons suivantes:

force majeure ou impossibilité de fait, non imputable au destinataire ou au fournisseur de services

l'injonction de suppression contient des erreurs manifestes

l'injonction de suppression ne contient pas suffisamment d'informations

ii) Veuillez fournir des informations complémentaires sur les raisons de l'impossibilité d'exécution:

.....

iii) Si l'injonction de suppression contient des erreurs manifestes et/ou ne contient pas suffisamment d'informations, veuillez préciser les erreurs et les informations ou précisions supplémentaires requises:

.....

**SECTION H Coordonnées du fournisseur de services/de son représentant légal**

Nom du fournisseur de services/représentant légal:

.....

Nom de la personne autorisée:

.....

Coordonnées (courriel):



.....  
Signature:

.....  
Heure et date:

.....